

TRIER

devient plus simple !

À COMPTER DU 1^{ER} JUIN 2020, VOUS POURREZ DÉPOSER TOUS VOS EMBALLAGES ET PAPIERS DANS LE BAC JAUNE SUR LES 31 COMMUNES DU PAYS VOIRONNAIS.

DEPUIS PLUS DE 20 ANS QUE LA COLLECTE SÉLECTIVE EXISTE, LA COMMUNAUTÉ DU PAYS VOIRONNAIS S'ENGAGE À VOS CÔTÉS POUR FAIRE PROGRESSER LA RÉDUCTION, LE TRI ET LE RECYCLAGE DE VOS DÉCHETS.

EN 2019, DANS NOTRE COLLECTIVITÉ, CHACUN D'ENTRE NOUS A TRIÉ 45 KG D'EMBALLAGES ET DE PAPIERS DANS LES BACS JAUNES ET BLEUS. SI CES RÉSULTATS SONT ENCOURAGEANTS, NOUS RESTONS EN RECHERCHE CONSTANTE DE SOLUTIONS POUR NOUS AMÉLIORER.

RECYCLER PLUS D'EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac jaune aux côtés des emballages en métal ou en carton. Faute de savoir comment recycler les barquettes, films et pots en plastique, nous devions les jeter avec les ordures ménagères. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs de la collecte, du tri et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé... Des solutions ont été trouvées et **aujourd'hui, pour recycler plus, il suffit de trier tous les emballages !**

ET EN PRATIQUE ?

Pour vous, le tri devient plus simple dès le 1^{er} juin 2020 !

- ➔ 1 - *C'est un emballage ou un papier ? Déposez-le dans le bac jaune !*
- ➔ 2 - *Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider.*
- ➔ 3 - *Déposez-les en vrac dans le bac (pas dans des sacs), sans les emboîter les uns dans les autres.*
- ➔ 4 - *Pour des raisons de sécurité et permettre leur recyclage à l'infini, les emballages en verre doivent toujours être jetés dans les points verre prévus à cet effet et surtout pas dans les autres poubelles !*

Désormais, plus de doute : **tous les emballages et papiers se trient !**

Pour connaître les nouvelles consignes de tri qui rentreront en vigueur au 1^{er} juin 2020, n'hésitez pas à consulter notre site internet www.paysvoironnais.com rubrique Déchets

LA RÉORGANISATION DES CIRCUITS DE COLLECTE : UNE NÉCESSITÉ !

Une fois le geste de tri accompli, il restera très peu de déchets dans nos poubelles grises, ne nécessitant plus autant de passages du camion de collecte. Alors que le volume et le poids des déchets non recyclables vont fortement diminuer, le volume et le poids des bacs jaunes vont augmenter ! Ces impacts vont nécessiter le changement des bacs de tri chez certains habitants, mais surtout la réorganisation intégrale des circuits et des fréquences de collecte sur les 31 communes. C'est pourquoi fin avril, vous recevrez dans votre boîte aux lettres de **nouveaux calendriers de collecte à mettre en application dès juin prochain.**

LE PAYS VOIRONNAIS S'ENGAGE POUR FAIRE PROGRESSER LE RECYCLAGE

La suppression du bac bleu n'est pas un frein au recyclage bien au contraire... Même s'ils sont mélangés aux emballages, tous les papiers seront triés au centre de tri automatisé Athanor situé à La Tronche, puis expédiés dans les usines de recyclage.

Le retrait de votre bac bleu sera effectué en mai prochain après le passage du camion de collecte. Ce gain de place va permettre à tous les habitants encore non équipés de **bénéficier gratuitement d'un bac marron réservé au tri des déchets alimentaires.**

POUR VOUS ACCOMPAGNER

Une équipe d'ambassadeurs du tri va sillonner l'ensemble du territoire durant 5 mois et venir à votre rencontre dès le mois de mars 2020. Identifiés de badges personnalisés, ils seront amenés à vous rendre visite du lundi au samedi en journée ou en soirée jusqu'à 19h30. **Ils pourront ainsi répondre à toutes vos interrogations** et adapter au mieux vos bacs de tri sélectif. Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil.

NOUS COMPTONS SUR VOTRE MOBILISATION, ESSENTIELLE À LA PROGRESSION DU RECYCLAGE SUR NOTRE TERRITOIRE ET EN FRANCE. NOUS SOMMES TOUS ACTEURS DU RECYCLAGE : ENGAGEONS-NOUS, TRIONS PLUS ET MIEUX !



COMMENT TRIER ?

Une couleur pour chaque type de déchets
dès le 1^{er} juin 2020

NOUVEAU

BAC JAUNE

EMBALLAGES ET PAPIERS

Bouteilles et flacons
en plastique



Les emballages en plastique et les papiers

DANS LE MÊME BAC



Tous les autres emballages
en plastique



Emballages en métal,
même les petits

Tous les papiers



Emballages et briques
en carton



POINTS

« VERRE »

BAC MARRON

**DÉCHETS
ALIMENTAIRES
COMPOSTABLES**



**EMBALLAGES
EN VERRE**



Les bacs de tri (jaune et marron)
sont mis à disposition par le Pays Voironnais.

Pour des raisons de sécurité,
les emballages en verre sont **INTERDITS**
dans les autres bacs.

**300 POINTS À DISPOSITION
SUR LE TERRITOIRE**



www.paysvoironnais.com

Rubrique « Cartographie »

BAC GRIS

**DÉCHETS
RÉSIDUELS
non recyclables**



Poubelle obligatoire
à la charge de l'habitant

**POUR VOS AUTRES DÉCHETS (BOIS, GRAVATS,
MOBILIER, DÉCHETS DANGEREUX, VÉGÉTAUX...),
DIRECTION L'UNE DES 8 DÉCHÈTERIES
DU PAYS VOIRONNAIS.**

POUR EN SAVOIR +

N°vert (gratuit) **0 800 508 892**

CITEO



Pays Voironnais
Communauté du Pays Voironnais

Pays Voironnais - Officiel